

Annexe X

Gouvernements ayant demandé l'envoi d'une notification préalable à l'exportation en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 10 de l'article 12 de la Convention de 1988

1. Il est rappelé à tous les gouvernements de pays et territoires exportateurs qu'ils sont tenus d'envoyer une notification préalable à l'exportation aux gouvernements qui en ont fait la demande en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 10 de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, qui dispose que:

“Sur demande adressée au Secrétaire général par la Partie intéressée, chaque Partie du territoire de laquelle une substance inscrite au Tableau I doit être exportée veille à ce qu'avant l'exportation les renseignements ci-après soient fournis par ses autorités compétentes aux autorités compétentes du pays importateur:

- “i) Le nom et l'adresse de l'exportateur et de l'importateur et, lorsqu'il est connu, ceux du destinataire;
- ii) La désignation de la substance telle qu'elle figure au Tableau I;
- iii) La quantité de la substance exportée;
- iv) Le point d'entrée et la date d'expédition prévus;
- v) Tous autres renseignements mutuellement convenus entre les Parties.

2. Les gouvernements qui ont demandé une notification préalable à l'exportation au titre des dispositions susmentionnées sont énumérés par ordre alphabétique dans le tableau ci-après; suivent le nom de la ou des substances auxquelles les dispositions s'appliquent et la date de la notification de la demande transmise par le Secrétaire général aux gouvernements.

3. Les gouvernements noteront qu'il est possible de demander que soit également envoyée une notification préalable à l'exportation pour toutes les substances inscrites au Tableau II de la Convention de 1988.

Gouvernement demandeur	Substances devant faire l'objet d'une notification préalable à l'exportation	Date de transmission aux gouvernements par le Secrétaire général
Afghanistan ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	13 juillet 2010
Afrique du Sud ^a	Toutes les substances inscrites au Tableau I et acide anthranilique	11 août 1999
Algérie ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	10 octobre 2013
Allemagne	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Antigua-et-Barbuda ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	5 mai 2000
Arabie saoudite ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	18 octobre 1998
Argentine	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 novembre 1999
Arménie ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	4 juillet 2013
Australie ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	12 février 2010
Autriche	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d

<i>Gouvernement demandeur</i>	<i>Substances devant faire l'objet d'une notification préalable à l'exportation</i>	<i>Date de transmission aux gouvernements par le Secrétaire général</i>
Azerbaïdjan ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	21 janvier 2011
Barbade ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	24 octobre 2013
Bélarus ^e	Anhydride acétique, éphédrine, permanganate de potassium et pseudoéphédrine	12 octobre 2000
Belgique	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000
Bénin ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	4 février 2000
Bolivie (État plurinational de) ^a	Acétone, acide chlorhydrique, acide sulfurique, anhydride acétique, éther éthylique et permanganate de potassium	12 novembre 2001
Brésil ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	15 octobre et 15 décembre 1999
Bulgarie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Canada ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	31 octobre 2005
Chili ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	19 octobre 2012
Chine	Anhydride acétique	20 octobre 2000
<i>RAS de Hong Kong</i> ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	28 décembre 2012
<i>RAS de Macao</i> ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	28 décembre 2012
Chypre	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Colombie ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	14 octobre 1998
Costa Rica ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	27 septembre 1999
Côte d'Ivoire ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	26 juin 2013
Croatie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Danemark	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Groenland</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>îles Féroé</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Égypte ^a	Toutes les substances inscrites au Tableau I et acétone	3 décembre 2004
El Salvador ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	29 juillet 2010
Émirats arabes unis ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I ^b et II	26 septembre 1995
Équateur ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	1 ^{er} août 1996
Espagne	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Estonie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000
États-Unis d'Amérique	Anhydride acétique, éphédrine et pseudoéphédrine	2 juin 1995 et 19 janvier 2001
<i>Guam</i>	Anhydride acétique, éphédrine et pseudoéphédrine	2 juin 1995 et 19 janvier 2001
<i>îles Mariannes du Nord</i>	Anhydride acétique, éphédrine et pseudoéphédrine	2 juin 1995 et 19 janvier 2001
<i>îles Vierges américaines</i>	Anhydride acétique, éphédrine et pseudoéphédrine	2 juin 1995 et 19 janvier 2001
<i>Porto Rico</i>	Anhydride acétique, éphédrine et pseudoéphédrine	2 juin 1995 et 19 janvier 2001
<i>Samoa américaines</i>	Anhydride acétique, éphédrine et pseudoéphédrine	2 juin 1995 et 19 janvier 2001
Éthiopie ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	17 décembre 1999
Fédération de Russie ^a	Acide phénylacétique, anhydride acétique, éphédrine, ergométrine, ergotamine, 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone, noréphédrine, phényl-1 propanone-2, permanganate de potassium, pseudoéphédrine et toutes les substances inscrites au Tableau II	21 février 2000

<i>Gouvernement demandeur</i>	<i>Substances devant faire l'objet d'une notification préalable à l'exportation</i>	<i>Date de transmission aux gouvernements par le Secrétaire général</i>
Finlande	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
France	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Guyane française</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Îles Wallis-et-Futuna</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Martinique</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Mayotte</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Nouvelle-Calédonie</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Polynésie française</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Réunion</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Ghana ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	26 février 2010
Grèce	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Haïti ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	20 juin 2002
Hongrie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
<i>Îles Caïmanes^a</i>	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	7 septembre 1998
Inde ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	23 mars 2000
Indonésie ^a	Anhydride acétique, acide anthranilique, acide <i>N</i> -acétylanthranilique, acide phénylacétique, éphédrine, ergométrine, ergotamine, isosafrole, 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone, phényl-1 propanone-2, pipéronal, pseudoéphédrine et safrole	18 février 2000
Iraq ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	31 juillet 2013
Irlande	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Italie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Jamaïque	Toutes les substances inscrites au Tableau I ^{b, c}	4 juillet 2013
Japon	Toutes les substances inscrites au Tableau I	17 décembre 1999
Jordanie ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	15 décembre 1999
Kazakhstan ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	15 août 2003
Kenya ^a	Toutes les substances inscrites au Tableau I et II ^{b, c}	10 octobre 2013
Kirghizistan ^a	Toutes les substances inscrites au Tableau I et II ^{b, c}	21 octobre 2013
Lettonie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Liban ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	14 juin 2002
Libye ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	21 août 2013
Lituanie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Luxembourg	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Madagascar ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	31 mars 2003
Malaisie ^a	Toutes les substances inscrites au Tableau I ^b , acide anthranilique, éther éthylique et pipéridine	21 août 1998
Maldives ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	6 avril 2005
Malte	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d

<i>Gouvernement demandeur</i>	<i>Substances devant faire l'objet d'une notification préalable à l'exportation</i>	<i>Date de transmission aux gouvernements par le Secrétaire général</i>
Mexique ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	6 avril 2005
Micronésie (États fédérés de) ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	11 février 2014
Nicaragua ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	8 janvier 2014
Nigéria ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	28 février 2000
Norvège ^a	Toutes les substances inscrites au Tableau I ^c , acide anthranilique, éther éthylique et pipéridine	17 décembre 2013
Nouvelle-Zélande ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	3 avril 2014
Oman ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	16 avril 2007
Ouganda ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	6 mai 2014
Pakistan ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	12 novembre 2001 et 6 mars 2013
Panama	Éphédrine, ergométrine, ergotamine, noréphédrine et pseudoéphédrine	14 août 2013
Paraguay ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	3 février 2000
Pays-Bas	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Pérou ^a	Acétone, acide chlorhydrique, acide lysergique, acide sulfurique, anhydride acétique, éphédrine, ergométrine, ergotamine, éther éthylique, méthyléthylcétone, noréphédrine, permanganate de potassium, pseudoéphédrine et toluène	27 septembre 1999
Philippines ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	16 avril 1999
Pologne	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Portugal	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Qatar ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	16 juillet 2013
République arabe syrienne ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	24 octobre 2013
République de Corée ^a	Toutes les substances inscrites au Tableau I et acétone	3 juin 2008
République de Moldova ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	29 décembre 1998 et 8 novembre 2013
République dominicaine ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	11 septembre 2002
République tchèque	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
République-Unie de Tanzanie ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	10 décembre 2002
Roumanie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Royaume-Uni	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	16 juillet 2013
Sierra Leone ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	5 juillet 2013
Singapour	Toutes les substances inscrites au Tableau I	5 mai 2000
Slovaquie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Slovénie	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Sri Lanka	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 novembre 1999
Suède	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Suisse	Toutes les substances inscrites au Tableau I	25 mars 2013
Tadjikistan ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	7 février 2000
Thaïlande ^a	Toutes les substances inscrites au Tableau I (sauf le permanganate de potassium) et acide anthranilique ^b	18 octobre 2010

<i>Gouvernement demandeur</i>	<i>Substances devant faire l'objet d'une notification préalable à l'exportation</i>	<i>Date de transmission aux gouvernements par le Secrétaire général</i>
Togo ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	6 août 2013
Tonga ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	4 juillet 2013
Trinité-et-Tobago ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	15 août 2013
Turquie ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	2 novembre 1995
Union européenne (au nom de tous ses États membres) ^f	Toutes les substances inscrites au Tableau I	19 mai 2000 ^d
Venezuela (République bolivarienne du) ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	27 mars 2000
Yémen ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II	6 mai 2014
Zimbabwe ^a	Toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II ^{b, c}	4 juillet 2013

Notes: Le nom des territoires apparaît en italique. Les territoires qui ne sont pas soumis à une demande distincte de notification préalable à l'exportation sont répertoriés sous le pays concerné.

^a Le Secrétaire général a informé tous les gouvernements que le gouvernement demandeur exigeait également une notification préalable à l'exportation pour certaines des substances ou pour toutes les substances inscrites au Tableau II de la Convention de 1988.

^b Le Gouvernement a demandé à recevoir des notifications préalables à l'exportation également pour les préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine.

^c Le Gouvernement a demandé à recevoir des notifications préalables à l'exportation également pour les huiles riches en safrole.

^d Le 19 mai 2000, le Secrétaire général a communiqué aux gouvernements la demande présentée par la Commission européenne au nom des États membres de l'Union européenne, concernant l'envoi de notifications préalables à l'exportation pour les substances indiquées.

^e Non encore notifié par le Secrétaire général car, dans une communication ultérieure, le Gouvernement biélorussien a demandé au Secrétaire général de suspendre cette notification jusqu'à la mise en place d'un mécanisme national permettant de recevoir les notifications préalables à l'exportation et d'y donner suite.

^f Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie et Suède.